



4ème BALADE au road book « Dans les roues de Philippe BUGALSKI »

REGLEMENT

Le 12 juin 2022
Départ du château de Busset (03270)

Le parcours total sera de 180 km environ (en 2 boucles)

PROGRAMME

Ouverture des engagements : le vendredi 01 Avril 2022

Clôture des engagements : le mercredi 01 juin 2022 inclus

Café et croissant offerts à tous les participants avant le départ

Les vérifications administratives se dérouleront le Dimanche 12 juin 2022

Au Château de Busset de 7h à 8h30.

Le départ de la 1ère voiture conduite par Thierry NEUVILLE et Denis GIRAUDET sera donné de la cour du château entre 9h et 9h30 pour une première boucle (environ 100kms) suivi d'un retour au château pour le déjeuner pour enchaîner avec la seconde boucle (environ 80kms)

Arrivée dans la cour du château de BUSSET

Les amis de Philippe BUGALSKI 12 Place du Commerce 03270 BUSSET

☎ 06 42 04 51 46

bugalski.fabienne1712@gmail.com

Association loi de 1901 N° W033004138



ARTICLE 1 : CODE DE LA ROUTE

- La balade n'est pas une manifestation sportive. Les participants doivent respecter le Code de la route.*
- Les participants devront être particulièrement vigilants lors de la traversée d'agglomérations ou de zones habitées.*
- Le carnet d'itinéraire indiquera les zones étroites et dangereuses, ainsi que les agglomérations en indiquant, le cas échéant, la vitesse réglementaire.*
- L'organisation sanctionnera les comportements abusifs, ceci pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la balade historique.*
- Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par les organisateurs, mais par les équipages verbalisés.*

ARTICLE 2 : DEROULEMENT DE LA BALADE

Le parcours de la balade qui doit être obligatoirement suivi, sera décrit sur un carnet d'itinéraire (road book) fléché /métré.

Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse, sans aucune notion de temps et de classement. Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route et aux arrêtés Municipaux des agglomérations traversées.

ARTICLE 2.1 : DEROULEMENT DE LA BALADE

Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone, lui permettant de joindre à tout moment de la balade, la permanence du PC de l'organisation.

Contacts tél:

Jules PINHEIRO 06-69-59-51-94 / Jean-François MYT 06 50 79 99 35

Tout participant ayant quitté le parcours devra le signaler à l'Organisation pour éviter des recherches inutiles.

Les participants sont responsables de leur approvisionnement en essence, huile et eau. Des points de ravitaillement en carburants seront mentionnés sur le carnet d'itinéraire.

En cas d'obstacle imprévu sur l'itinéraire, un détournement sera mis en place par tout moyen approprié à discrétion de l'Organisation (fléchage) pour ramener les participants sur la bonne route.

Les amis de Philippe BUGALSKI 12 Place du Commerce 03270 BUSSET

☎06 42 04 51 46

bugalski.fabienne1712@gmail.com

Association loi de 1901 N° W033004138



ARTICLE 2.2 : CARNET D'ITINERAIRE

Chaque équipage recevra après le contrôle administratif du matin Le carnet d'itinéraire (road book).

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT – INSCRIPTION

Toute personne qui désire participer à la Balade doit adresser une demande d'engagement dûment remplie accompagnée du règlement pour validation de l'engagement par retour de mail à :

**Mr PINHEIRO Jules
4 Route de Busset
03270 MARIOL**

NB - Pour être valable, la demande d'engagement doit obligatoirement être accompagnée du montant des droits correspondant aux frais d'inscription et uniquement de la dernière page de ce document remplie et signé, d'avance merci.

ARTICLE 3.1 : DROITS D'ENGAGEMENT S

Les droits d'engagement comprennent :

Pour un équipage de deux personnes et leur véhicule

- L'Organisation générale de l'épreuve*
- L'Encadrement logistique*
- Les 2 Repas prévus à l'issue de la 1^{ère} boucle*
- Le Gardiennage du parc en cas de stationnement de nuit (samedi soir uniquement)*
- Le Numéro à apposer obligatoirement à l'angle droit du pare-brise*
- Le Carnet d'itinéraire (Road book).*

Conditions de règlement : par chèque à l'ordre Les Amis de Philippe BUGALSKI

Les amis de Philippe BUGALSKI 12 Place du Commerce 03270 BUSSET

☎06 42 04 51 46

bugalski.fabienne1712@gmail.com

Association loi de 1901 N° W033004138



ARTICLE 4 : CONTROLES ADMINISTRATIFS

Les vérifications administratives se dérouleront dans la cour du château le 12 Juin 2022 entre 7h et 8h30

- Carte grise du véhicule avec contrôle technique à jour
- Carte verte d'assurances du véhicule concerné
- Permis de conduire du conducteur déclaré

**Papiers originaux seulement acceptés.*

ARTICLE 5 : NUMERO - PUBLICITE

- Numéro sur fond blanc (obligatoire)
- (*A apposer obligatoirement à l'angle supérieur droit du pare brise)

La publicité est libre à condition qu'elle ne soit pas :

- Injurieuse
- Politique ou religieuse
- Contraire aux dispositions légales en vigueur

ARTICLE 6 : ASSURANCES

*Conforme à la réglementation pour les conséquences pécuniaires De la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux participants du fait des dommages corporels ou matériel causés aux spectateurs, aux tiers, aux bénévoles. **Le participant par son engagement de respecter le code de la route, reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'Organisation.***

ARTICLE 7 : CONTROLES DE VITESSE

Des contrôles de vitesse pourront être mis en place les autorités publiques tout au long du parcours, principalement dans les traversées d'agglomérations et aux endroits réputés dangereux mentionnés dans le carnet d'itinéraire de la Balade.

Les amis de Philippe BUGALSKI 12 Place du Commerce 03270 BUSSET

☎06 42 04 51 46

bugalski.fabienne1712@gmail.com

Association loi de 1901 N° W033004138

ARTICLE 8 : APPLICATION DU REGLEMENT ET REGLES DE BONNE CONDUITE

De par son engagement à la Balade , chaque participant accepte les termes du présent règlement et décharge l'association organisatrice ainsi que ses membres de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens.

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions de l'organisation .Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par l'organisation et seront sans appel.

**AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE EN RAISON DU
CARACTERE AMICALE DE LA BALADE**

L'Organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la Balade ainsi que l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

COMPORTEMENT

Tout participant sur le point d'être doublé, doit largement laisser le passage dès que le profil de la route le permet. Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la balade.

Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des membres de l'Organisation, officiels, contrôleurs et autres participants. Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera exclu.

Lu et approuvé

Nom du Conducteur

Signature

Les amis de Philippe BUGALSKI 12 Place du Commerce 03270 BUSSET

☎06 42 04 51 46

bugalski.fabienne1712@gmail.com

Association loi de 1901 N° W033004138